

Création d'une Institution nationale des droits humains (INDH)

Recommandation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, mars 2021

[19.073](#) Complément à la loi fédérale sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme (SR 193.9) en vue de la création d'une institution nationale des droits humains (INDH)

OÙ EN EST L'INDH ?

La création d'une [Institution nationale des droits humains](#) sera soumise au Conseil des États lors de la session d'été 2021. La proposition du Conseil fédéral a été très largement approuvée dans le cadre de la CPE-E chargée du sujet. Avec quelques clarifications et modifications, elle a été adoptée au vote sur l'ensemble par 9 voix contre 1 et 2 abstentions. Le Conseil fédéral prévoit que l'INDH promeuve et protège les droits humains en Suisse, en remplissant des tâches essentielles telles que l'information, la recherche orientée vers la pratique, le conseil à l'administration (et en particulier aux cantons et aux communes), la collaboration avec les milieux scientifiques et économiques ainsi que la société civile, l'éducation aux droits humains et les échanges internationaux.

Il s'agit de la mise en œuvre d'une demande bénéficiant d'un large soutien des milieux politiques et de la société civile [depuis plus de 20 ans](#). La création d'une INDH répond aux recommandations formulées de longue date à notre pays par le Conseil de l'Europe et des organes de traités sur les droits humains des Nations Unies.

QUE DIT LE COMITÉ DES MINISTRES DU CONSEIL DE L'EUROPE ?

Le 31 mars 2021, [le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté une recommandation](#) approfondie aux États membres sur le développement et le renforcement d'institutions nationales des droits humains (INDH) efficaces, pluralistes et indépendantes.

La recommandation du Conseil de l'Europe s'adresse tout particulièrement à un pays comme la Suisse, qui n'a toujours pas mis sur pied une INDH. 37 des 47 États membres du Conseil de l'Europe disposent d'une INDH. La Suisse, en tant que pays jouissant d'une réputation établie en termes de droits humains, a aujourd'hui la possibilité de suivre le mouvement.

PLATEFORME DES ONG SUISSES POUR LES DROITS HUMAINS
humanrights.ch/fr/plateforme-ong/

La Plateforme des ONG suisses pour les droits humains, une coalition de plus de 80 organisations de défense des droits humains, travaille intensivement depuis 18 ans sur le projet d'une Institution nationale des droits de l'homme. Les personnes particulièrement impliquées dans ce travail sont : Croix-Rouge suisse CRS, Caritas Suisse, Amnesty International, Réseaux des droits de l'enfant, humanrights.ch, Fédération suisse des sourds, Inclusion Handicap, Association Suisse-ONU, Association Helsinki, Alliance Sud, Terre des Hommes Suisse, CBM Suisse.

Le Comité des Ministres considère que les INDH constituent l'un des piliers du respect des droits humains, de l'État de droit et de la démocratie en Europe. Le Comité des Ministres recommande à chaque État membre du Conseil de l'Europe d'établir, de maintenir et de renforcer son INDH indépendante conformément aux Principes de Paris et d'assurer un environnement propice. Les INDH créent un lien important entre le gouvernement et la société civile dans la mesure où elles contribuent à combler les lacunes potentielles en matière de protection entre les droits des individus et les responsabilités de l'État. La recommandation souligne le fort potentiel et l'impact des INDH pour la promotion et la protection des droits humains en Europe, de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

QUE SIGNIFIE CETTE RECOMMANDATION POUR L'INDH SUISSE?

- 1. Statut A :** Le Comité des Ministres attend de ses États membres qu'ils établissent et fassent fonctionner une INDH de manière « conforme aux [Principes de Paris](#) ». 30 des 37 États européens qui disposent déjà d'une INDH ont une institution dotée du statut A. De l'avis du Conseil fédéral, la Suisse devrait également faire partie de cette catégorie.
- 2. Modèle suisse :** Selon le Comité des Ministres, le choix d'un modèle spécifique d'INDH doit être fait par chaque État en tenant compte de son organisation, de ses caractéristiques spécifiques et de ses besoins. La CPE-E a également précisé, après lecture du co-rapport de la CIP-E, que la nouvelle institution est compatible avec les compétences des cantons et s'intègre dans le système politique suisse.
- 3. Base juridique :** Le Comité des Ministres souligne que la pleine conformité avec les Principes de Paris passe par la création d'une « solide base juridique aux INDH, de préférence au niveau constitutionnel ». Le Conseil fédéral a choisi la voie d'un mince élargissement du champ d'application d'une loi existante. Il est donc d'autant plus important que les principes soient clairement ancrés dans la loi si l'on veut qu'elle atteigne le statut A.
- 4. Mandat :** Le Comité des Ministres veut s'assurer que les INDH sont établies et gérées conformément aux normes énoncées dans les Principes de Paris, « notamment en ce qui concerne leur mandat et leur compétence pour promouvoir et protéger tous les droits de l'homme pour chacun ». Le statut A de la Suisse dépend également du fait que la formulation du catalogue des tâches fixé par le Conseil fédéral n'est pas exhaustive. Une modification d'une minorité à cet effet a été déposée au sein de la CPE-E.
- 5. Indépendance :** L'indépendance des INDH par rapport aux gouvernements est une priorité absolue pour le Comité des Ministres. Le financement durable en est un élément clé. La CPE-E est favorable à un plafond de dépenses défini pour quatre années, ce qui augmenterait considérablement la possibilité d'obtenir le statut A par rapport à la proposition du Conseil fédéral (aides financières annuelles).
- 6. Financement :** Le Comité des Ministres souligne la nécessité de disposer de ressources adéquates. En 2021, le gouvernement suédois – parallèlement à la Suisse – a également soumis au parlement un projet de loi pour la création d'une INDH. Avec une proposition très similaire à celle de la Suisse, il estime qu'un budget de 5 millions d'euros par an est nécessaire. Ce chiffre est à peu près équivalent à celui des INDH d'une taille comparable en Europe. Selon les enquêtes détaillées de la Plateforme sur les besoins financiers de l'INDH, le million de francs suisses prévu par le Conseil fédéral dans son message met en péril le statut A de l'institution ainsi que la capacité de celle-ci à fonctionner.

Berne, mai 2021

PLATEFORME DES ONG SUISSES POUR LES DROITS HUMAINS
humanrights.ch/fr/plateforme-ong/

La Plateforme des ONG suisses pour les droits humains, une coalition de plus de 80 organisations de défense des droits humains, travaille intensivement depuis 18 ans sur le projet d'une Institution nationale des droits de l'homme. Les personnes particulièrement impliquées dans ce travail sont : Croix-Rouge suisse CRS, Caritas Suisse, Amnesty International, Réseaux des droits de l'enfant, humanrights.ch, Fédération suisse des sourds, Inclusion Handicap, Association Suisse-ONU, Association Helsinki, Alliance Sud, Terre des Hommes Suisse, CBM Suisse.